

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60

☎ 02 96 22 19 61

REUNION DU 13 mai 2025

Le 06 mai 2025 chaque membre du Conseil Municipal a été convoqué individuellement à son domicile pour la réunion du 13 mai 2025 à 20h00.

Ordre du jour:

- 📌 Choix des entreprises – Travaux d'aménagement paysager et Agroforesterie du lotissement communal ECO QUARTIER DE POUL HURÉ
- 📌 COMPETENCE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES
- 📌 Avenant LELOUP Architecte-Salle associative de Saint-Joseph
- 📌 Avenant au lot N°1 Désamiantage-Salle associative de Saint-Joseph
- 📌 Reconduction de la convention de mise à disposition des services entre la commune et LTC (assainissement) pour 2025
- 📌 Vente du lot N°19 au lotissement de Poul-Huré
- 📌 Demande de subvention (Association « Quatre Vault –Les Mouettes »)
- 📌 Demande de subvention exceptionnelle « Amicale des Sapeurs Pompiers de Lézardrieux » **Ajourné**

Questions diverses :

- **Modification des horaires de garderie du matin
- **Mise en œuvre d'un fonds de concours pour participer au financement du parc roulant opérationnel du SDIS22, sur 2025 et 2026 1.50 € / hab population DGF 2024 (Subvention d'investissement à amortir).
- ** Proposition devis élagage communal annuel par l'entreprise LE MOAL
- **Demande de mesures de sécurité «Rue du Calvaire»
- ** Proposition d'acquisition d'un kit de traçage
- ** Gestion d'un loyer sur une location communale

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POCHAT Isabelle, M. GUYOMARD Eugène, Adjoint, Mmes HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE BRIAND Alain, LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain

ABSENTS: Mmes BOUSSOUGANT Anne-Marie et BARBIER Anne

ABSENTS EXCUSÉS: Mme BEAUVERRER Christelle (procuration à Mr GUYOMARD Eugène)
Mme GIRAUD Claude (procuration à Mme Brigitte LEC'HVIEN)

SECRÉTAIRE: Monsieur HENRY Romain a été nommé secrétaire de séance

Assistait également: Colette MEUBRY, Secrétaire générale

PUBLIC: Journalistes

Approbation à l'unanimité du PV de la séance précédente:
(Délibérations: N°2025/029)

2025-030 : Choix des entreprises – Travaux d'aménagement paysager et Agroforesterie du lotissement communal ECO QUARTIER DE POUL HURÉ

Le Mair

e rappelle au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 avril afin d'examiner les plis déposés par les entreprises concernant les travaux **d'aménagement paysager et Agroforesterie du lotissement communal ECO QUARTIER DE POUL HURÉ** et a retenu les entreprises suivantes pour les 2 lots concernés.

	Nom de l'entreprise	PRIX H. T.
Lot n°1 (Sans PSE) Aménagement paysager	TILLY Alain Paysagiste	105 527.10 €
Lot n°2 Agroforesterie	TERIDEAL SPARFEL Bretagne	19 244.90 €
TOTAL		124 772.01 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'effectuer les travaux pour les sommes totale indiquées.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce Marché N° 2025001 effectué en Procédure simplifiée le 10 février 2025.

Ces dépenses seront imputées au budget du lotissement au compte 605.

**2025-031 : COMPETENCE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES –
CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES**

EXPOSE DES MOTIFS

Lannion-Trégor Communauté exerce de plein droit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020. L'objet et la consistance de cette compétence sont précisés par délibération du Conseil Communautaire n°CC_2021_0192, en date du 14/12/2021.

La Commune de PLEUDANIEL, qui a exercé cette compétence jusqu'au 31 décembre 2019 et gère les équipements par délégation de gestion depuis le 1^{er} janvier 2020 a une expérience et une expertise dans ce domaine.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service public et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, Lannion-Trégor Communauté confie par convention avec la Commune de PLEUDANIEL « la gestion de certains équipements ou services » relevant de ses attributions, ci-après dénommées « les missions ».

Les missions de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines sont déclinées selon 5 volets. La Communauté d'agglomération confie à la Commune de PLEUDANIEL les missions précisées dans la convention de délégation de gestion annexée à la présente délibération, et qui couvrent tout ou partie des missions suivantes.

Volet 1 : Gestion patrimoniale

Exploitation et maintenance

Amélioration et mise à jour de la connaissance du patrimoine (hors mise en œuvre d'un SIG)

Conduite des investissements et suivi des désordres

Suivi de la gestion patrimoniale

Volet 2 : Planification - Contrôle

Conduite des études ciblées

Contrôle de l'application du zonage et du règlement

Accompagnement pour l'application des règles

Volet 3 : Gouvernance - Animation

Direction et pilotage de la politique des eaux pluviales, plan d'action (en partenariat avec LTC)

Animation et mise en œuvre du plan d'action (en partenariat avec LTC)

Accompagnement des acteurs du territoire (en partenariat avec LTC)

Volet 4 : Gestion administrative

Etudes structurantes (en partenariat avec LTC)

Les modalités d'organisation, de suivi, de reconduction et financières ainsi que les responsabilités des collectivités signataires sont également précisées dans la convention de délégation de gestion annexée à la présente délibération.

VU Les articles L5216-5 10°, L2226-1, R2226-1, L5216-7-1 et L5215-27 du code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CC_2021_0192 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 14/12/2021, portant sur l'objet et la consistance de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE Les termes et modalités de la convention de délégation de gestion confiant à la Commune de **PLEUDANIEL** une partie des missions nécessaires à l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

AUTORISE **Monsieur** le Maire, à signer la présente convention de délégation de gestion avec Lannion-Trégor Communauté ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

2025-032: Avenant LELOUP Architecte-Salle associative de Saint-Joseph

Monsieur ROGARD informe l'assemblée qu'un avenant a été présenté par Monsieur Mathias LELOUP dans le cadre du remplacement du plancher bois haut par un plancher béton modifiant le coût global du projet et le calcul de rémunération de l'acte d'engagement.

Le montant de la rémunération provisoire s'élève donc à la somme de 24 178.33 € H.T soit **29 013.99 € T.T.C** (sur une nouvelle enveloppe financière de 241 783.36 H.T).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité cet avenant aux conditions exposées et autorise le paiement d'acomptes.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 203 (33) du budget communal 2025 section investissement.

2025-033: Avenant au lot N°1 Désamiantage-Salle associative de Saint-Joseph

Monsieur ROGARD expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la salle associative de Saint-Joseph, des travaux supplémentaires de désamiantage sont nécessaires par l'entreprise BS2D (lot N°1) et fait donc l'objet d'un avenant au marché.

Ce dernier s'élève à la somme de 1 980.00 euros H.T soit **2 376.00 euros T.T.C.**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le montant de cet avenant aux conditions exposées.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 2153 (33) du budget communal 2025 section investissement.

2025-034: Reconduction de la convention de mise à disposition des services entre la commune et LTC (assainissement) pour 2025

Monsieur ROGARD rappelle au conseil que suite au transfert de compétence de l'assainissement collectif à LTC depuis le 1er janvier 2017, et que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, il est proposé la mise à disposition des services de la commune au profit de la communauté dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif.

LTC s'engage à rémunérer la commune pour les prestations assurées dans le cadre de la mise à disposition à son profit, à hauteur des charges qu'elle supporte pour la communauté.

Le paiement de la prestation effectué par LTC à la commune, inclut les charges de personnel et frais assimilés.

La rémunération correspondra au coût de la prestation assurée par la commune dont le détail sera annexé à ladite convention.

Coût 2025: 560 €

Espaces verts du 01 janvier au 31 décembre soit environ 10 heures par an = **560 €**
La convention est renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Après en avoir délibéré le conseil, **VOTE** à l'unanimité cette prestation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition en partenariat avec Lannion-Trégor Communauté.

2025-035: Vente d'un terrain au lotissement Poul-Huré :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intention de Monsieur Mehdi LOUISY d'acquérir un lot au lotissement de Poul-Huré, cadastré ZE N° 19 d'une contenance de 623 m2.

Vu l'arrêté du Permis d'aménager du 24 octobre 2023 autorisant le lotissement d'une surface totale de terrain de 21 119 m2 avec une surface de plancher de 4 568 m2 dans la parcelle cadastrée ZE N° 1,

Vu la délibération en date du 25 juin 2024 fixant à :

 50.00 € H.T. soit 60 € / m2 Primo-accédants

 70 € H.T. soit 84 € / m2 Secundo-accédants

Vu le plan de bornage établi par QUARTA, cabinet de géomètres-experts associés à Saint-Brieuc,

Vu la demande présentée ainsi que l'acte d'engagement signé par l'acquéreur en tant que Secundo-accédant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et

DECIDE de vendre à Monsieur LOUISY Mehdi le lot N°19 au prix de 52 332.00 €

RAPPELLE que c'est l'étude de Maître GUILLLOU, Notaire à Tréguier qui est chargée de procéder à la vente,

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir

2025-036: Demande de subvention par l'association « Quatre Vault – Les Mouettes »

Monsieur ROGARD informe l'assemblée d'une demande de subvention de l'Association « Quatre Vault – Les Mouettes » de St Cast Le Guildo d'un montant de 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement de la somme de **100 euros**.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal 2025.

Questions diverses :

🗳️ Modification des horaires de garderie du matin (**Accord du conseil**)

🗳️ Mise en œuvre d'un fonds de concours pour participer au financement du parc roulant opérationnel du SDIS22, sur 2025 et 2026 1.50 € / hab population DGF 2024 (Subvention d'investissement à amortir). (**Accord du conseil**)

🗳️ Proposition devis élagage communal annuel par l'entreprise LE MOAL (**Accord du conseil**)

🗳️ Demande de mesures de sécurité «Rue du Calvaire» (**Ajourné**)

🗳️ Proposition d'acquisition d'un kit de traçage (**Accord du conseil**)

🗳️ Gestion d'un loyer sur une location communale (**Accord du conseil**)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 21h15
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé les membres présents

La présente séance comprend les délibérations N° 2025/030 à 2025/036
Signature des membres présents:

- D.ROGARD

- I. POCHAT

- C.GIRAUD (Absente)

- E.GUYOMARD

- A.LE BRIAND

- G. LE CHEVANTON

- C.BEAUVERGER (Absente)

- L.KERMANACH

- A.HAMON

- R.HENRY

- B.LEC'HVIEN

- A-M. BOUSSOUGANT (Absente)

- A.BARBIER (Absente)